

● ● ●

Étude descriptive des alinéas 4 de l'article L461-1 du CSS de la région Lorraine expertisés aux CRRMP de Nancy et Strasbourg en 2005-2007

Dr Bontemps, Dr Poupel, Dr Léonard, Pr Paris

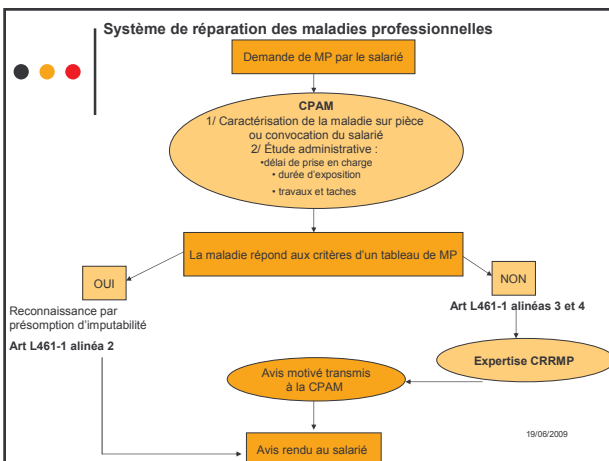
1 Journées Franco- Suisse 19/06/2009

● ● ●

Introduction

- Texte fondateur de la protection sociale
 - Loi du 25 octobre 1946
- Sécurité sociale
 - Régime général : 80% de la population française
 - Plusieurs branches
 - Branche maladie intègre risque AT/MP
- Risque professionnel individualisé
 - Réparation spécifique pour les AT/MP

2 Journées Franco- Suisse 19/06/2009



Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Affections ostéo-articulaires confirmées par des examens radiologiques : - atteinte du coude comportant des signes radiologiques d'ostéophytose ; - ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienbock) - ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Kienbock) - ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Kienbock) - Troubles angioneurotiques de la main, prédominant à l'index et au médius, pouvant s'accompagner de crampes de la main et de troubles prolongés de la sensibilité et confirmés par des graves fonctionnelles objectivant le phénomène de farrow.	5 ans 1 an 1 an 1 an	Travaux exposant habituellement aux vibrations transmises par : a) Les machines-outils tenus à la main, notamment : - les machines percuteuses, telles que les marteaux pneumaticques, les burineurs, les bouchardelles et les fruteurs ; - les machines rotatives, telles que les marteaux perforateurs, les perceuses à percussion et les clés à choc ; - les machines rotatives, telles que les polisseuses, les meuleuses, les scies à chaîne, les tronçonneuses et les débroussaillouses ; - les machines alternatives, telles que les perceuses et les scies sauteuses ; b) Les outils tenus à la main associés à certaines machines précitées, notamment dans des travaux de forage ; c) Les outils tenus à la main en cours de façonnage, notamment dans les travaux de meulage et de polissage et les travaux sur machine à rétroentre.
B - Affections ostéo-articulaires confirmées par des examens radiologiques : - atteinte du coude comportant des signes radiologiques d'ostéophytose ; - ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienbock) - ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Kienbock)	5 ans 1 an 1 an	Travaux exposant habituellement aux chocs provoqués par utilisation manuelle d'outils percuteurs : - travaux de martelage, tels que travaux de forage, libère, chadounerie et travail du cuir ; - travaux de taraudage et de démontage ; - utilisation de pinces et de leviers ; - utilisation de couteaux et de riveteuses.
C - Nécessite évaluation cubito palmaire en règle unilatérale (syndrome du niveau hypothèse) entraînant un phénomène de "Barnard" ou des modifications ischémiques des doigts confirmés par l'angiographie dopplérométrie ou l'angiographie scintillaire de l'artère cubitale ou de l'arcade palmaire superficielle.	1 an (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux exposant habituellement à l'utilisation du talon de la main en percussion directe rétroactive sur un plan fixe ou aux chocs transmis à l'ensemble hypothétique par un outil percuteur ou percuteur.

CRRMP

- Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
- Comprend
 - Médecin conseil régional de la SS, MIRTMO, PUPH en santé au travail
 - Écoute de l'avis de l'ingénieur CRAM (enquête technique)
- Expertise collégiale sur dossier
 - Possibilité d'entendre l'employeur et l'assuré

5
Journées Franco- Suisse
19/06/2009

CRRMP Alinéa 4

- Également appelé « maladie hors tableau »
- Établir lien direct et essentiel
 - entre le travail habituel de la victime
 - et la maladie non désignée dans les tableaux de MPI
- Nécessite taux d'IPP > 25% depuis 2003 (avant 66%) ou décès de la personne
- La maladie doit être caractérisée et consolidée pour que le CRRMP soit saisi

6
Journées Franco- Suisse
19/06/2009



Étude descriptive des alinéas 4 années 2005-2007

- o CRRMP Nancy et Strasbourg (région Lorraine uniquement)
- o Variables étudiées
 - Année d'expertise
 - CRRMP à l'origine de l'avis
 - Régime de sécurité sociale
 - Pathologie, sexe
 - Métiers et expositions professionnelles
 - Avis du comité et sa motivation

7

Journées Franco- Suisse

19/06/2009



Résultats : 96 alinéas 4 expertisés

- o Variables administratives
 - Régime général 90,6% (n= 87)
 - Avis favorable 26,0% (n = 25) (ne diffère pas entre les 2 CRRMP)
- o Variables médicales
 - Sexe masculin 88,5% (n=85)
 - Appareil concerné
 - Rhumatologie première position en 2005 et 2007 (28,6% et 31,6%), globalement 28,1% (n=27)
 - Pneumologie 22,9% (n=22)
 - Gastrologie 14,6% (n=14)
 - ORL 11,4% (n=11)
 - 46 Cancers (47,9%) (toutes spécialités confondues)

8

Journées Franco- Suisse

19/06/2009



Variables professionnelles (1) Postes de travail

- o Professions très hétérogènes et multiples
 - 6 métiers de l'agriculture
 - 12 de la sidérurgie
 - 10 du bâtiment
 - 4 des TP
 - Ouvriers de l'assemblage (ouvrière en confection, bonneterie)
 - Métiers de la santé (infirmière, éducatrice, aide à domicile)
 - Métiers de l'artisanat (boucher, menuisier, vitrier)
 - Métiers de l'industrie (fraiseur, ouvrier en plasturgie...)
 - Soudeurs ,chauffeurs de bus...
 - Musiciens

9

Journées Franco- Suisse

19/06/2009

● ● ●

Variables professionnelles (2)

Expositions professionnelles

- **Agents chimiques**
 - Fibres minérales (24 amiante, 5 fer, 2 charbon, silice)
 - 6 Fumées de soudage, brouillards d'huile
 - Plomb
 - 7 HAP, 4 bitume
 - Formaldéhyde, benzène, perchlorethylene...
 - 4 Produits phytosanitaires
 - 4 Solvants, peintures
 - Tabagisme passif
- **Contraintes physiques**
 - RI
 - Vibrations
 - Chaleur
- **Contraintes musculo-squelettiques**
 - 4 Microtraumatismes
 - Gestes répétitifs
 - 17 Contraintes posturales
 - 13 Manutentions
- **Contraintes psychopathologiques**
 - 7 Charges mentales

10 Journées Franco- Suisse 19/06/2009

● ● ●

Avis en fonction des pathologies (1)

- Avis défavorable dans 74,0% des cas
- Neurologie
 - 1 favorable : méningiome et RI
 - 1 défavorable : plasmocytome solitaire chez un agent de maintenance
- Rhumatologie
 - Nombre important d'avis favorables
 - Arthrose IPP, rhizarthrose et micro-traumatismes

11 Journées Franco- Suisse 19/06/2009

● ● ●

Avis en fonction des pathologies (2)

- Hématologie
 - AF pour myélome et exposition aux produits phytosanitaires
- Psychopathologies
 - Taux de reconnaissance faible (28,6%) eu égard à la moyenne nationale (36 à 51% entre 2003 et 2006)
- Pathologies cancéreuses
 - 17,4% d'AF comparable à la France entière 19% en 2006

12 Journées Franco- Suisse 19/06/2009

● ● ●

Avis en fonction des nuisances professionnelles

- Le type de nuisance ne semble pas influencer
- HAP
 - AF dans près de la moitié des cas
 - Goudron chauffé pour l'enrobage des tuyaux
 - Lubrifiants dans l'industrie automobile
- Fibres d'amiante
 - Refus dans 87,5% des cas
 - Pb de cofacteurs extra professionnels
 - Pas d'éléments bibliographiques probants

13 Journées Franco- Suisse 19/06/2009

● ● ●

Motivation de l'avis rendu lors d'avis défavorable

- 11 États antérieurs
- 21 Cofacteurs extra professionnels
- 26 Insuffisances de données scientifiques
- 8 Expositions professionnelles insuffisantes
- 5 Gestuelles sans rapport

14 Journées Franco- Suisse 19/06/2009

● ● ●

Discussion

- Analyse descriptive spécifique à la Lorraine
- Principalement des cancers
 - Taux d'IPP
 - Fibres minérales dont amiante (médiatisation)
- Absence de tableau : étiologies professionnelles
 - Absence d'étiologie professionnelle reconnue à ce jour
 - Hémochromatose
 - Évolution des connaissances scientifiques
 - Tabagisme passif CIRC A en 2007
- Absence de tableau : typologie du poste de travail
 - Haute spécificité des postes de travail
 - Ouvrière en bonneterie, piqueuse d'ourlet

19/06/2009



Discussion

- Absence de tableau : modification des risques professionnels
 - Mise en lumière de la charge mentale

- Avis rendus : mise en avant du rôle de l'expertise professionnelle
 - Apprécier le lien entre pathologie et exposition professionnelle
 - Connaissances scientifiques
 - Lien essentiel et direct pour les alinéas 4
 - État antérieur
 - Cofacteurs extra professionnels
 - Lien direct ne veut pas dire exclusif

16

Journées Franco- Suisse

19/06/2009



Conclusion

- Expertise des alinéas 4 en région Lorraine
 - Descriptif des pathologies mises en cause
 - Cancers surtout
 - Émergence de nouvelles nuisances / Pérennisation de nuisances anciennes
 - Tabagisme passif, charge mentale
 - Amiante

- Procédure expertale restrictive mais indispensable
 - Taux d'IPP
 - Lien essentiel et direct

17

Journées Franco- Suisse

19/06/2009
